



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolemie

Question écrite n° 11647

Texte de la question

M Bernard Bosson demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale s'il envisage de favoriser la mise en vente d'alcootests individuels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale considère à l'instar de tous les experts que le taux d'alcoolemie convenable pour prendre le volant est égal à zéro, les risques pour soi et pour les autres augmentant rapidement avec l'alcoolemie, même en deca du taux maximal légalement toléré (moins de 0,80 g/l). L'abstinence lui paraît plus efficace que l'alcootest pour s'assurer d'une alcoolemie nulle. Il voit, cependant, d'un œil favorable le développement des ventes d'alcootests, qui traduit une sensibilisation croissante de la population à ce drame national que constitue l'alcool au volant.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11647

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1641